



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon

ENTRE

L'État,

Représenté par Madame Françoise Tahéri, Préfète de l'Orne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'une part,

ET

La Communauté Urbaine d'Alençon

Représentée par Joaquim Pueyo, Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 décembre 2021.

Ci-après désigné par « la Collectivité bénéficiaire »,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : celles-ci doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1- Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Article 2- Le projet de territoire

2.1. Présentation du territoire

L'État et le Président de la Collectivité bénéficiaire ont souhaité conclure un contrat de relance et de transition écologique. Ce contrat s'appuie sur un diagnostic territorial réalisé dans le cadre du Projet de territoire de la CUA [Pour un territoire durable 2018 - 2030] - voir annexe 1.

2.2. Présentation des contractualisations en cours conclues entre les parties

Différents contrats sont en cours entre la CUA et l'État, parmi lesquels (au rang des plus structurants) : Action cœur de ville, Opération de revitalisation de territoire, Contrat de Ville, Convention Territoriale Globale, Projet Éducatif Global, Projet éducatif territorial - Plan mercredi, Citer'gie...(liste non exhaustive).

Des présentations synthétiques de ces contrats figurent en annexe 2.

2.3. Le Projet de territoire

Sur la base de son Projet de territoire adopté en mars 2019 et en référence à la circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique, la CUA a déclaré son intention de formaliser un CRTE.

À travers ce nouveau contrat, l'État et la Communauté Urbaine d'Alençon s'associent et s'engagent à porter des projets innovants et structurants pour le territoire. Ainsi, par la réalisation d'opérations très concrètes, des réponses seront localement apportées (sur les plans écologique, économique et social) aux problèmes et aux besoins des habitants et acteurs du territoire.

Il convient de préciser que la CUA a connu au cours de ces dernières années des évolutions relativement marquées de son périmètre, sa population, son positionnement régional, son tissu économique et ses compétences. Ces évolutions ont invité la CUA et l'ensemble des communes membres à prendre du recul et à s'interroger d'une part, sur les besoins et les attentes de la population et des acteurs locaux et d'autre part, sur les leviers à activer pour renforcer son attractivité économique, résidentielle et touristique. La CUA a donc fait le choix de se doter d'un Projet de territoire qui s'inscrit en continuité et en complémentarité des documents d'aménagement et d'orientation mis en œuvre par la collectivité (Agenda 21, Programme Local d'Habitat, Programme Local de Prévention des Déchets, Schéma de Cohérence Territoriale, Agenda 21#2, Projet Éducatif Global, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, etc.).

Document cadre et ressource, le Projet de territoire [Pour un territoire durable 2018-2030], adopté en séance du Conseil de communauté le 28 mars 2019, a été construit sur le principe d'une feuille de route établie sur 12 années. Il définit, à partir des ambitions de la CUA, les principaux enjeux de développement auxquels le territoire devra répondre. Un plan d'actions, organisé autour des 6 transitions, 15 objectifs et 50 actions, confère au Projet de territoire sa traduction opérationnelle à court, moyen et long terme.

L'inscription du Projet de territoire dans un CRTE participe à la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation durable, attendue et équilibrée du territoire de la CUA. Le CRTE, répondant dans sa démarche à une triple ambition [la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale] s'accorde en effet en cohérence avec les enjeux identifiés dans le Projet de territoire, tels qu'énoncés ci-dessous :

- Continuer à faire de la préservation de l'environnement une priorité
- Favoriser un développement équilibré du territoire
- Pérenniser le tissu économique et accompagner le développement de nouvelles activités
- Développer les politiques de solidarité
- Renforcer l'accessibilité

Ce nouveau contrat au service du territoire sera porteur de relance et d'investissements. Il aura vocation, dans le cadre d'une planification dédiée, à poser un cadre de dialogue constructif et évolutif entre l'État et la CUA au

service d'un projet de développement. Il permettra à la CUA de disposer de moyens financiers et d'accompagnements techniques pour amplifier ses projets de relance et de transition démographique, économique, environnementale, identitaire, sociale et territoriale. Il s'attachera à contribuer de manière transversale à réduire des inégalités territoriales et sociales de l'ensemble des territoires qui composent la CUA.

Article 3 - Les orientations stratégiques du CRTE

Les grandes orientations du CRTE de la CUA sont les suivantes :

- **Orientation 1 : la transition écologique et énergétique, respectueuse de la biodiversité**
- **Orientation 2 : le développement et l'innovation économique**
- **Orientation 3 : l'aménagement et l'attractivité du territoire**
- **Orientation 4 : la cohésion sociale et territoriale, et les services à la population**

Ces orientations se concrétiseront par la réalisation de projets portés par la CUA, le cas échéant par les communes, des associations ou des porteurs privés et déclinés de la manière suivante comme suit.

Orientation 1 : la transition écologique et énergétique, respectueuse de la biodiversité

- protection des ressources et préservation de la biodiversité : la CUA élabore actuellement plusieurs documents-cadres et plans d'action qui alimenteront le CRTE : Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) - inscrit en cohérence et complémentaire avec le PLUi approuvé par délibération du 13 février 2020 ; Schéma local de trame verte et bleue.
- gestion et valorisation des déchets : engagée par la CUA depuis des années, la démarche exemplaire de réduction et de prévention des déchets a été réaffirmée dans le Projet de Territoire et au travers de son Projet Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté le 17 octobre 2019, pour un calendrier de 6 ans.
- développement de mobilités durables avec notamment l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités actives (vélo et marche) et de solutions collectives innovantes dans le cadre de la loi LOM (mise en œuvre d'itinéraires cyclables structurants, développement de l'intermodalité et des maillages entre les liaisons douces des communes ...)
- promotion de l'alimentation durable : la CUA souhaite intensifier ses actions en prenant en compte tout le système alimentaire, de la graine au compost, et rendre le système alimentaire du territoire plus résilient et accessible à tous. Elle a notamment présenté sa candidature à la phase émergente d'un Projet Alimentaire Territorial auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et de l'ADEME (décision du Conseil de communauté prise en séance du 14 octobre 2021).
- production d'énergie renouvelable : cet objectif de la collectivité s'inscrit en lien avec l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Territoire 100 % énergies renouvelables" (stratégie et plan d'actions pour couvrir les besoins énergétiques, pour la production d'énergies renouvelables, à l'horizon 2040), le PCAET (actuellement en phase de diagnostic - voir ci-dessus), le Plan de paysage.
- rénovation thermique du parc immobilier de la CUA et de ses communes membres.

Orientation 2 : le développement et l'innovation économique

- développement de l'économie de proximité, de l'économie sociale & solidaire et circulaire.
- soutien à la création d'entreprises, au commerce et à l'artisanat en favorisant une mise en réseau.
- accompagnement des initiatives citoyennes créatrices d'emploi, y compris associative.

Cela se traduit, et se traduira, par la création d'espaces d'accueil dédiés, la mobilisation d'aides et de fonds de soutien, et l'organisation de rencontre et de forums.

Orientation 3 : l'aménagement et l'attractivité du territoire

- réduction des inégalités territoriales en s'appuyant sur le dispositif « Action cœur de ville » valant Opération de revitalisation des territoires (arrêté préfectoral du 16 octobre 2019).
- réhabilitation de friches industrielles ou artisanales.
- réinvestissement d'immeubles stratégiques du cœur de ville alençonnais pour proposer une offre attractive de l'habitat et favoriser un développement économique et commercial équilibré
- préservation et valorisation du patrimoine historique et culturel à travers le Site Patrimonial Remarquable (SPR) et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).
- aménagement numérique.

Un travail approfondi, résultant de la déclinaison du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Normandie (SRADDET), sera par ailleurs conduit et actualisé sur des outils structurants (PLH, SCOT...).

Orientation 4 : la cohésion sociale et territoriale et les services à la population

- consolidation de l'offre de services publics (actions éducatives, offre territoriale de santé, dispositifs de solidarité, accessibilité aux pratiques culturelles et sportives...).
- accompagnement de publics les plus éloignés de l'accès au droit et aux services : en soutenant la vie associative, des démarches des habitants des Quartiers Politique de la Ville, la promotion des Espaces France services, des conseillers numériques... Certains de ces objectifs sont recensés Convention Territoriale Globale signée entre la CUA et CAF de l'Orne pour la période 2020-2024.
- Prévention et lutte contre la délinquance, des violences faites aux femmes et intrafamiliales

Le CRTE sera annuellement évalué et ajusté permettant ainsi de répondre aux besoins du territoire et d'anticiper les besoins des habitants (articles 9, 10 et 11 de cette présente convention).

Article 4 - Le plan d'actions du CRTE et sa convention financière 2021.

Le plan d'actions traduit le projet de territoire de façon opérationnelle.

Le plan d'actions 2021, et sa convention financière, est synthétisé dans le tableau en annexe [3].

Un avenant à cette présente convention établira le plan d'actions pour la période 2022-2026. Ce plan d'actions différenciera les actions qui sont mûres (fiches-actions) et les actions qui seront concrétisées dans le futur (fiches-projets).

Les fiches-actions préciseront notamment le maître d'ouvrage / pilote de l'action, la description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus sur les volets transition écologique et cohésion sociale, le calendrier prévisionnel de réalisation, le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel (les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser), les partenaires mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants seront indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Il est convenu entre les parties que l'inscription du projet dans le présent contrat en fera un objectif prioritaire dans les procédés d'instruction. Le projet concerné devra respecter la réglementation. En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir une action au titre du présent CRTE doit pouvoir faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Le plan d'actions sera mis à jour en tant que de besoin. Il peut être complété ou révisé conformément aux dispositions de l'article 11.

Les fiches actions mûres seront annexées à la présente convention. En revanche, les actions encore en projet seront discutées lors des comités de pilotage et s'intégreront au contrat ultérieurement.

Les projets devront être économes en foncier et en ressources et préserver l'état des milieux naturels. Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les actions inscrites dans le CRTE sont approuvées par les instances de gouvernance du présent contrat, avec l'appui technique des services concernés.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie pour les différentes phases du contrat qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut prendre d'autres

formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1. Engagements des partenaires

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- L'État s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.
- La collectivité s'engage (i) à mobiliser, autant que possible, les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; (ii) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financiers, (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.2. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.3. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La Communauté Urbaine travaille à l'installation d'un Conseil de développement (une des 50 actions déclinées dans le Projet du Territoire), espace de réflexion, de dialogue et d'échanges composé de membres bénévoles issus de la société civile. Ce conseil aura vocation à être associée aux travaux autour du CRTE et des projets qui en découleront. Un lien sera également fait avec les Conseils de Quartier déjà existants dans le cadre du Contrat de ville (Perseigne et Courteille à Alençon) et avec les autres instances de démocratie participative afin de créer des passerelles.

Article 7 - Programmation financière

Une convention financière annuelle est réalisée, elle identifie par action l'ensemble des financements sollicités auprès de l'État et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe,...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés. Les autres financeurs pourront également être mentionnés. La convention financière sera mise à jour annuellement et sera annexée au contrat.

Article 8 - Gouvernance du CRTE

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président de la Collectivité bénéficiaire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté Urbaine d'Alençon, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts - Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres

État : Préfecture, Sous-Préfecture, DDT et en tant que de besoins : UDAP, DRAC, DDETSPP, DASEN, ARS, DREAL...

CUA : Direction Générale des Services et Départements/Services associés

Représentants de la Région Normandie, de la Région Pays de la Loire, du Département de l'Orne, du Département de la Sarthe, de l'ADEME, du Pays d'Alençon, du Parc naturel régional Normandie-Maine, de la Banque des Territoires

Il associera, en tant que de besoins, tout chef de projet ou de programme inscrit dans le présent CRTE (Opération de revitalisation de territoire, Action

cœur de ville, Contrat de ville, etc.) ainsi que tout autre représentant des collectivités territoriales dont les programmes seront de nature à concourir au présent contrat.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- o veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- o établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE en mode revue de projet;
- o mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- o étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- o étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- o étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, ...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la Communauté Urbaine d'Alençon et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

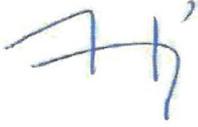
Article 11 - Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Convention signée en 2 exemplaires, le 16 décembre 2021 à Alençon

Pour l'État	Pour la collectivité bénéficiaire
 Françoise Tahéri Préfète de l'Orne	 Joaquim Pueyo Président de la Communauté Urbaine d'Alençon

Annexes

Annexe 1 – Diagnostic territorial

La 1^{ère} étape d'élaboration du Projet de territoire de la CUA a été de réaliser, entre 2018 et 2019, un diagnostic de territoire ayant pour ambition de comprendre les dynamiques en cours et à venir sur le territoire communautaire, d'identifier ses atouts et faiblesses ainsi que les risques et les ruptures auxquels il devra faire face à l'horizon 2030/2040 et de mettre en perspective les orientations et défis inscrits par la CUA dans ses documents-cadres. Afin de couvrir l'ensemble des dynamiques de développement du territoire et de ses facteurs d'attractivité, le diagnostic de territoire s'est articulé autour de 6 transitions : démographique, économique, environnementale, identitaire, sociale et territoriale. Ci-après, sont mentionnés des éléments du diagnostic à retrouver dans son intégralité en téléchargement sur le site www.cu-alencon.fr / rubrique Un territoire attractif.

Transition démographique

Si la population est restée stable, la CUA a connu des flux internes (dans sa 1^{ère} couronne entre les années 80 et 90 et plus récemment entre ses communes rurales et sa ville centre). En l'espace de 2 décennies, la CUA a observé une profonde mutation de sa pyramide des âges. Cette dernière, qui demeurait relativement équilibrée, a connu au début des années 2000 un resserrement particulièrement important de sa base. Plusieurs dynamiques ont pu être observées sur cette période: un départ marqué des 25/34 ans du territoire communautaire au profit de Caen et Le Mans notamment afin de trouver un emploi et fonder une famille; une offre de formation qui permet de maintenir une population de 20/24 ans sur le territoire; une concentration de la population active sur une génération ressermée de 50/64 ans. La CUA travaille au renforcement de l'attractivité du territoire et à l'affirmation d'une politique d'accueil équilibrée et différenciée.

Transition économique

Le tissu économique de la CUA se caractérise par l'importance de ses micro entreprises et très petites entreprises (90 % des établissements). Le secteur tertiaire constitue, à l'image de la dynamique observée au niveau national, le principal secteur d'activité local avec 80 % des emplois locaux. L'enseignement supérieur et la formation continuent d'y occuper une place relativement importante sur notre territoire. Le nombre d'emplois liés à la formation et à l'enseignement supérieur fait de ce domaine un secteur d'activité économique à part entière. La CUA, en concertation avec le réseau d'acteurs local et forte de sa Mission Développement Économique, travaille en continu à l'adaptation de sa stratégie d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet. La CUA porte par ailleurs un intérêt particulier à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) adaptée à tous les domaines d'activité (autonomie, dépendance, services à la population, santé, culture, couverture sociale, emploi, logement, finances, assurances, éducation, mobilité...). Ce secteur constitue sur le territoire un poids économique conséquent et un réel levier de développement, de lien et de cohésion sociale. La CUA souhaite renforcer cette démarche d'accompagnement des personnes les plus fragiles vers l'emploi en structurant ses orientations inscrites dans le Projet de territoire 2018-2030.

Transition environnementale

Le territoire dispose d'un cadre de vie et d'un environnement qualitatifs : les massifs forestiers, boisements, haies et le maillage bocager sont d'une richesse faunistique et floristique indéniable, attestée notamment par la présence de 4 sites Natura 2000. Toutefois, ces dernières années ont été marquées par une évolution des paysages, une diminution des rendements agricoles, un appauvrissement de la biodiversité et l'impact du réchauffement climatique. Le territoire est particulièrement sensible dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques; la maîtrise des eaux pluviales est un enjeu complémentaire à la protection de la ressource en eau notamment dans le cadre du développement de zones d'activités ou d'habitat. Le PLUi, adopté en 2020, a assimilé tous ces éléments afin de conforter ou maintenir un cadre environnemental optimal.

Transition identitaire

La CUA observe un décalage entre la perception du territoire par ses habitants et la réalité de ses dynamiques de développement, tant au niveau économique qu'au niveau culturel. Le territoire subit également un déficit de notoriété et une difficulté à se positionner au niveau national et reste associé à une image liée à l'histoire récente du territoire et aux difficultés rencontrées par son tissu économique au début des années 2000, et qui ne correspond plus aux réalités actuelles. Pour contrebalancer ce déficit d'image et gagner en notoriété, la CUA s'est engagée dans une démarche de marketing territorial qui lui faudra amplifier.

Transition sociale

Le territoire a vu sa structure démographique évoluer profondément (pyramide des âges, fragilité économique de la population, inégalités territoriales, glissement des emplois ouvriers vers des emplois tertiaires...) et s'efforce aujourd'hui de porter des opérations et politiques publiques afin d'attirer une population plus jeune et active.

Transition territoriale

La répartition des populations est marquée par de forts contrastes. Une des principales caractéristiques du territoire est son organisation en 3 zones distinctes :

- o une ville centre qui concentre 50 % de la population et qui compte 2 Quartiers Politique de la Ville (QPV de Perseigne et Courteille)
- o une aire urbaine qui agrège ville centre et communes agglomérées
- o un espace rural disparate se traduisant parfois par un éloignement réel de certains services.

De ce fait, la mise en œuvre des compétences est en permanent réexamen :

- o dématérialisation
- o déconcentration sur certains pôles secondaires
- o regroupement de dispositifs ou mise en place de point unique favorisant la relation aux usagers.

L'offre de services est relativement satisfaisante à l'échelle de la CUA. Néanmoins cette dernière, majoritairement concentrée à Alençon et dans sa périphérie, peut apparaître difficilement accessible pour les habitants en déficit de mobilité ou éloignés de la ville centre. L'offre culturelle et sportive, portée par un réseau d'acteurs dynamiques et des infrastructures polyvalentes et qualitatives, est particulièrement intéressante. Toutefois, la collectivité s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue des services publics et d'innovation au bénéfice des usagers et de relation de proximité. En matière de logement, on constate par ailleurs une absence de tension sur le marché immobilier avec une vacance tant sur le parc privé que social. Le parc de logement apparaît comme ancien et inadapté aux besoins actuels (près de 50 % du parc de logement a été construit sur la période 1946/1990, avant l'adoption des réglementations sur l'isolation thermique et acoustique). Toutefois des programmes de rénovation ont été et sont encore aujourd'hui en œuvre. Enfin en matière de mobilité, l'actuel aménagement territorial suscite des déplacements : environ 80% des déplacements réalisés sur le territoire ne sortent pas du périmètre communautaire et sont le fait de déplacements domicile/travail et domicile/loisirs ; les temps médians des trajets domicile/travail et domicile/études sont respectivement de 10 minutes et de 4 minutes. À noter, le Conseil de communauté a approuvé en avril 2021 une feuille de route "Mobilité durable", qui inscrit le territoire dans les objectifs de la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. L'enjeu est de parvenir à des mobilités plus propres (réduire notre empreinte environnementale), plus connectées (accélérer l'innovation et la révolution numérique), plus solidaires (réduire les fractures sociales et territoriales) et plus intermodales (mieux articuler toutes les offres de transport). Cette feuille de route, qui confirme la mobilité durable comme un des enjeux majeurs du territoire (objectif 15 du Projet de Territoire), vise à améliorer la mobilité au quotidien à travers quatre objectifs stratégiques pour la période 2021-2026 : le développement des partenariats, la création d'équipements et d'infrastructures pour favoriser les alternatives à la voiture individuelle, l'optimisation de l'offre de transports et la mise en place d'outils d'information et de valorisation à l'échelle du territoire.

Annexe 2 - Tableau des contrats en cours avec l'État

Libellé du contrat	Nature et présentation	Calendrier	Partenaires
<p>Action cœur de ville - ACV</p> <p>Opération de revitalisation de territoire - ORT</p>	<p>Programme ACV déployé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) représenté localement par la préfète de l'Orne, qui a fait objet d'une convention cadre et d'un avenant. Convention cadre ACV signée le 6 septembre 2018, entre la préfète et la commune, la CUA, la Caisse des dépôts, l'Anah et Action logement.</p> <p>Transformée en Opération de Revitalisation de Territoire par arrêté préfectoral du 16 octobre 2019.</p> <p>Convention cadre pluriannuelle valant l'ORT signé le 11 mars 2020.</p>	<p>06/09/2018 - 31/12/2024 avec la phase du déploiement prendra fin au 31/12/2022</p>	<p>la préfète, la commune la CUA, la Banque des territoires, l'ANAH, Action logement, EPFN, CCI, la CMA, Orne Habitat, SAGIM.</p>
<p>Contrat de Ville</p>	<p>Le contrat de ville accompagnant les quartiers prioritaires de Courteille et Perseigne été signé le 3 juillet 2015 et a été prorogé jusqu'en 2022 par le projet de loi de finances 2019. Il est organisé en 4 axes transversaux : Cohésion sociale - Renouvellement urbain et Cadre de vie - Développement économique, Emploi et Insertion - Citoyenneté. Le contrat de Ville intègre le Programme de Réussite Éducative - PRE (convention annuelle). Ce programme propose un accompagnement individualisé et des actions collectives (scolarité, santé, éducation, social, loisirs culturels/sportifs) aux enfants de 2 à 16 ans résidant sur les quartiers prioritaires de Courteille et Perseigne (Alençon) et présentant des signes de vulnérabilité.</p>	<p>2015-2022</p>	<p>Services déconcentrés de l'État, CAF, collectivités, centres sociaux, réseau associatif...</p>
<p>OPAH Alençon</p>	<p>L'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat a pour objet d'améliorer les conditions de vie dans les logements, en réalisant des travaux liés aux économies d'énergie ou d'adaptation, avec les aides de</p>	<p>2017-2022</p>	<p>Ville d'Alençon, ANAH</p>

	l'ANAH .		
OPAH-RU Alençon centre	OPAH de renouvellement urbain sur le centre-ville d'Alençon	2017-2022	Ville d'Alençon, ANAH
Convention Territoriale Globale	La CUA et la Caf de l'Orne ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2020-2024. Ce document stratégique est une déclinaison territoriale des politiques de la branche Famille de la Caf. Les objectifs majeurs sont de favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. La CTG intègre un plan d'actions qui s'articule autour de 9 thématiques : la mise en œuvre du Projet Éducatif Global (PEG), la Petite Enfance, l'Enfance/Jeunesse, l'accompagnement à la fonction parentale, l'animation de la vie locale, l'accès à la culture, l'accès au droit, le logement, le pilotage et la coordination.	2020-2024	Caf
Projet Éducatif Global	Ce programme mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs au service des 0-25 ans. Il articule leurs actions pour construire une politique éducative adaptée aux besoins et spécificités du territoire.		Éducation nationale, collectivités, Caf, centres sociaux, structures médico-sociales-associations...
Projet Éducatif Territorial – Plan mercredi	En 2018, la CUA a élaboré en concertation un PEdT communautaire intégrant le "Plan mercredi". Il a pour objectifs principaux d'améliorer la prise en charge des enfants et de proposer des accueils diversifiés et complémentaires sur l'ensemble du territoire.	2021-2024	Accueils de loisirs, CAF de l'Orne, services de l'Éducation nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Citer'gie	Depuis 2012, la Ville et la CUA sont engagées dans une démarche de labellisation Cit'ergie, qui permet de récompenser la qualité des politiques énergétique et climatique des collectivités. Suite à la commission nationale du label qui s'est réunie le 22 juin 2016, la Ville et la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) ont été labellisées CAP Cit'ergie, première étape avant le label Cit'ergie.	En cours	ADEME
« Sites industriels clés en main »	Le parc d'activités de Valframbert a été sélectionné parmi les 49 nouveaux sites industriels lauréats 2021. Ce parc est donc identifié comme immédiatement disponible, pouvant recevoir des activités industrielles ou logistiques, et pour lequel les procédures relatives à l'urbanisme, à l'archéologie préventive et à l'environnement ont été anticipées		Ministère de la Cohésion des Territoires et Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

	afin de permettre l'instruction des autorisations nécessaires à l'implantation d'une nouvelle activité industrielle dans des délais maîtrisés.		
--	--	--	--

À noter, un contrat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sera engagé en 2022 et deux conventions Citer'gie seront à renouveler en 2022.

Annexe 3 – Plan d'actions 2021 et sa convention financière

Orientation	Libellé Action	Type d'action (projet mature)	Maîtrise d'ouvrage	Montant de la subvention attribuée
La transition écologique et énergétique, respectueuse de la biodiversité	Amélioration thermique, Mise aux normes et Sécurisation en vue de stabiliser l'ouvrage des logements communaux	DSIL rénovation énergétique 2021	COLOMBIERS	50 000 €
	Réhabilitation d'un ancien logement/mairie en Maison d'Assistante Maternelle (M.A.M) et rénovation énergétique du bâtiment	DSIL rénovation énergétique 2021	L'OREE D'ECOUVES	32 168 €
	Réhabilitation de l'ancienne Mairie création d'une Maison d'Accueil Maternelle	DSIL rénovation énergétique 2021	SAINT GERMAIN DU CORBEIS	104 977,83 €
	Gymnase Poisson - rénovation et mise aux normes PMR	DSIL rénovation énergétique 2021	ALENCON	72 500 €
	Remplacement du système de chauffage à l'école	DSIL rénovation énergétique 2021	SAINT GERMAIN DU CORBEIS	30 000 €
	Réhabilitation et rénovation énergétique des écoles de Ciral et	DETR 2021	SIVOS ÉCOUVES	160 000 €

	Saint-Didier-sous-Écouves			
	Remplacement d'une chaudière fuel en chaudière à bois	DETR 2021	SIVOS ÉCOUVES	39 312 €
Aménagement et attractivité du territoire	Poursuite de l'informatisation des écoles		SIVOS DE LONRAI	1 271 €
	Rénovation salle multi loisirs	DSIL rénovation énergétique 2021	La Lacelle	167 500 €
	Sécurisation et aménagement des espaces publics, à savoir l'accessibilité PMR, la création d'un parking et la sécurisation de la voirie et de l'arrêt de bus	DSIL classique 2021	Colombiers	20 625 €
	Mobilité Chemin des Planches	DSIL classique 2021	ALENCON	42 649 €
	Aménagement City stade	DSIL classique 2021	LONRAI	6 049 €
	Remise aux normes électriques de la salle polyvalente	DSIL classique 2021	LARRE	4 306 €
	Mobilité voies cyclables (plan vélo)	DSIL classique 2021	ALENCON	300 000 €
	Restauration de l'immeuble des 7 Colonnes, angle rue du Château et Grande rue à Alençon	AAP Fonds friches 2021	SCI des Informels à Alençon	438 893,00 €
	Restauration de l'immeuble des 7 Colonnes, angle rue du Château et Grande rue à Alençon	Subvention d'investissement de la DRAC Normandie	SCI des Informels à Alençon	283 026,00 €
	Déchetterie	DETR 2021	CUA	644 000 €
	Aménagement - Voirie communautaire Arconnay	DETR 2021	CUA	71 309 €
Réhabilitations des rues du Général	DETR 2021	CERISE	150 000 €	

	Leclerc et de l'Acre			
	Aménagement PMR accès école	DETR 2021	CERISE	6 498 €
	Aménagement aire de jeux	DETR 2021	CIRAL	8 954 €
	Rénovation portes de secours gymnase	DETR 2021	CONDE/SARTHE	17 137 €
	Acquisition de défibrillateurs	DETR 2021	CONDE/SARTHE	4 669 €
	Rénovation toiture bâtiment	DETR 2021	CONDE/SARTHE	22 169 €
	Travaux d'accessibilité groupe scolaire	DETR 2021	DAMIGNY	31 000 €
	Travaux d'accessibilité et vestiaires PMR	DETR 2021	DAMIGNY	108 000 €
	Installation bornes incendie	DETR 2021	DAMIGNY	2 782 €
	Installation défibrillateurs	DETR 2021	DAMIGNY	2 155 €
	Réfection toiture école	DETR 2021	ECOUVES	6 492 €
	Réfection toiture église	DETR 2021	ECOUVES	20 000 €
	Remplacement et installation bornes incendie	DETR 2021	L'OREE D'ECOUVES	9 255 €
	Aménagement City stade	DETR 2021	LONRAI	9 000 €
	Couverture défense extérieure incendie	DETR 2021	MIEUXCE	11 553 €
	Réfection cimetière	DETR 2021	SAINT DENIS /SARTHON	100 000 €
	Aménagement cimetière	DETR 2021	SAINT GERMAIN DU CORBEIS	160 000 €
	Aménagement terminal bus Alto – Arconnay	DETR 2021	CUA	71 309 €
	Vidéo protection bourg	DSIL classique 2021	LONRAI	14 824,00 €
	Poursuite de l'informatisation des écoles	2021	SIVOS LONRAI	1 271 €

Le développement et l'innovation économique	Mise en œuvre vidéo protection	DETR 2021	LONRAI	24 000 €
Cohésion sociale et les services à la population	Réhabilitation pour création MAM	DETR 2021	L'OREE D'ECOUVES	96 505 €
	Conseiller numérique France services	France relance	CCAS ALENCON	25 000 €

Soit un montant cumulé de subventions de **3 371 158,83 €**

Orientation	Libellé Action	Type d'action (projet mature)	Maîtrise d'ouvrage	Montant de la subvention attribuée
Transition écologique et énergétique	Amélioration thermique, Mise aux normes et Sécurisation en vue de stabiliser l'ouvrage des logements communaux	DSIL rénovation énergétique 2021	COLOMBIERS	50 000,00 €
	Réhabilitation d'un ancien logement/mairie en Maison d'Assistante Maternelle (M.A.M) et rénovation énergétique du bâtiment	DSIL rénovation énergétique 2021	L'OREE D'ÉCOUVES	32 168,00 €
	Réhabilitation de l'ancienne Mairie création d'une Maison d'Accueil Maternelle	DSIL rénovation énergétique 2021	SAINT GERMAIN DU CORBEIS	104 977,83 €
	Gymnase Poisson - rénovation et mise aux normes PMR	DSIL rénovation énergétique 2021	ALENCON	72 500,00 €
	Remplacement du système de chauffage à l'école	DSIL rénovation énergétique 2021	SAINT GERMAIN DU CORBEIS	30 000,00 €
	Réhabilitation et rénovation énergétique des écoles de Ciral et Saint-Didier-sous-Écouves	DETR 2021	SIVOS ÉCOUVES	160 000,00 €
	Remplacement d'une chaudière fuel en chaudière à bois	DETR 2021	SIVOS ÉCOUVES	39 312,00 €
	Poursuite de l'informatisation des écoles		SIVOS DE LONRAI	1 271,00 €
	Rénovation salle multi loisirs	DSIL rénovation énergétique 2021	La Lacelle	167 500,00 €
	Sécurisation et aménagement des espaces publics, à savoir l'accessibilité PMR, la création d'un parking et la sécurisation de la voirie et de l'arrêt de bus	DSIL classique 2021	Colombiers	20 625,00 €
	Mobilité Chemin des Planches	DSIL classique 2021	ALENCON	42 649,00 €
	Aménagement City stade	DSIL classique 2021	LONRAI	6 049,00 €
	Remise aux normes électriques de la salle polyvalente	DSIL classique 2021	LARRE	4 306,00 €

Aménagement et attractivité du territoire	Mobilité voies cyclables (plan vélo)	DSIL classique 2021	ALENCON	300 000,00 €
	Restauration de l'immeuble des 7 Colonnes, angle rue du Château et Grande rue à Alençon	AAP Fonds friches 2021	SCI des Informels à Alençon	438 893,00 €
	Restauration de l'immeuble des 7 Colonnes, angle rue du Château et Grande rue à Alençon	Subvention d'investissement de la DRAC Normandie	SCI des Informels à Alençon	283 026,00 €
	Déchetterie	DETR 2021	CUA	644 000,00 €
	Aménagement - Voirie communautaire Arconnay	DETR 2021	CUA	71 309,00 €
	Réhabilitations des rues du Général Leclerc et de l'Acrc	DETR 2021	CERISE	150 000,00 €
	Aménagement PMR accès école	DETR 2021	CERISE	6 498,00 €
	Aménagement aire de jeux	DETR 2021	CIRAL	8 954,00 €
	Rénovation portes de secours gymnase	DETR 2021	CONDE/SARTHE	17 137,00 €
	Acquisition de défibrillateurs	DETR 2021	CONDE/SARTHE	4 669,00 €
	Rénovation toiture bâtiment	DETR 2021	CONDE/SARTHE	22 169,00 €
	Travaux d'accessibilité groupe scolaire	DETR 2021	DAMIGNY	31 000,00 €
	Travaux d'accessibilité et vestiaires PMR	DETR 2021	DAMIGNY	108 000,00 €
	Installation bornes incendie	DETR 2021	DAMIGNY	2 782,00 €
	Installation défibrillateurs	DETR 2021	DAMIGNY	2 155,00 €
	Réfection toiture école	DETR 2021	ECOUVES	6 492,00 €
	Réfection toiture église	DETR 2021	ECOUVES	20 000,00 €
	Remplacement et installation bornes incendie	DETR 2021	L'OREE D'ECOUVES	9 255,00 €
	Aménagement City stade	DETR 2021	LONRAI	9 000,00 €
	Couverture défense extérieure incendie	DETR 2021	MIEUXCE	11 553,00 €
	Réfection cimetière	DETR 2021	SAINT DENIS /SARTHON	100 000,00 €
	Aménagement cimetière	DETR 2021	SAINT GERMAIN DU CORBEIS	160 000,00 €
	Aménagement terminal bus Alto – Arconnay	DETR 2021	CUA	71 309,00 €
	Vidéo protection bourg	DSIL classique 2021	LONRAI	14 824,00 €
	Poursuite de l'informatisation des écoles	2021	SIVOS LONRAI	1 271,00 €
	Développement et l'innovation économique	Mise en œuvre vidéo protection	DETR 2021	LONRAI
Cohésion sociale et les services à la population	Réhabilitation pour création MAM	DETR 2021	L'OREE D'ECOUVES	96 505,00 €
	Conseiller numérique France services	France relance	CCAS ALENCON	25 000,00 €
Total:				3 371 158,83 €